

Protection sociale du TNS

DUREE :

2 jours (14 heures)

Formation en présentiel dans le cadre de la DDA : directive distribution de produits d'assurances

PUBLICS

Agents d'assurances, commerciaux assurances, salariés compagnie d'assurance, toute personne intéressée

PRE-REQUIS

Aucun prérequis particulier

EVALUATION

En continu à partir des cas et des exercices proposés dans le cadre de la formation + Quiz de fin de formation

INTERVENANTS

Formateurs Profinance plus de 10 ans d'expérience

PEDAGOGIE

Cas issus de la pratique professionnelle
Pédagogies actives 50%
Pédagogies expositives 30%
Partage d'expériences 20%

DOCUMENTATION

Étude de différents cas de choix de statut fiscal et social d'un client professionnel

TARIFS

644 € par stagiaire

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Comprendre l'environnement fiscal et social des TNS
- Connaître et comprendre le régime obligatoire des TNS
- Savoir vendre les garanties santé, prévoyance et retraite optimales

PROGRAMME

1^{ère} journée :

1- L'environnement Fiscal et Social du TNS (0,5 jour)

- 1.1 Qu'est-ce qu'un TNS ? Principales différences avec le salarié ? Qui a le statut TNS ? (1h)
- 1.2 La fiscalité du TNS : IR vs IS, BIC, BNC (1h)
- 1.3 Zoom sur l'auto-entrepreneur (0,5h)
- 1.4 Actualité fiscale et sociale du TNS – rappel des principales mesures législatives ayant dernièrement impacté le régime des TNS (1h)

2- La protection sociale des TNS (0,5 jour)

- 2.1 Comprendre le régime obligatoire du TNS (2h)
- 2.2 La loi Madelin comme outil d'optimisation sociale et fiscale (1,5h)

2^{ème} journée :

3- Les contrats santé-prévoyance et retraite (1j)

- 3.1 Interpeler le TNS sur les carences de sa protection obligatoire par le biais d'un entretien découverte et une mise en situation chiffrée et personnalisée (2 h)
- 3.2 Cas Delacour : RDV 1 : savoir détecter et identifier le besoin (1h)
- 3.3 Connaître les spécificités et les atouts des contrats santé-Prévoyance et Retraite (2h30)
- 3.4 Cas Delacour : RDV 2 : Présenter et argumenter efficacement une offre globale de santé-prévoyance et retraite au TNS (1h30)